

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014BE16RFOP001
Intitulé	FEDER PO Bruxelles Région Capitale/ EFRO OP Brussel Hoofdstedelijk Gewest
Version	2019.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	6
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	6
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	10
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b	10
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3a.....	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3d	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4b	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c.....	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e.....	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e.....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9a.....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9b	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6a.....	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6e.....	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe T	45
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	46
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	47
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	50
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	50
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	51
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	52
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	54
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	55
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	57
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	61
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	62
Outil de microcrédits	62
<i>Open Up</i>	65
Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage	68
<i>Bruseed</i>	71
Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative	74
<i>Rise Up</i>	76

9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	80
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	82
10.1. Grands projets	82
10.2. Plans d'action communs	85
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	88
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	88
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	88
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	88
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	89
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	89
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	90
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	90
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	92
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	93
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	94
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	94
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	94
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	94
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	94
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	95
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	95
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	96
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	97
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	98
Documents.....	99
Résultats de la dernière validation	100

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La mise en œuvre des projets sélectionnés en 2015 s'est poursuivie mais, à la suite de l'appel à projets spécifique, les candidatures de douze projets en lien avec l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics ont été retenues au cours de l'année 2019. Sur base des prévisions d'indicateurs, ces projets supplémentaires devraient permettre au Programme d'atteindre, voire dépasser, la cible 2023 de l'indicateur CO32. Dix de ces 12 projets ont pu faire l'objet d'un conventionnement en 2019.

Au total, le nombre des projets sélectionnés s'élevait fin 2019 par conséquent à 59 projets : 46 projets sélectionnés en 2015 suite à l'appel à projets général lancé en début de programmation (dont 2 projets ont ensuite fusionné), 1 projet complémentaire sélectionné suite à la crise migratoire et les 12 projets sélectionnés en 2019 suite à l'appel à projets complémentaire concernant la performance énergétique des bâtiments publics.

A ces projets s'ajoutent les trois instruments financiers attribués par marché public :

- Des prise de participation dans les entreprises innovantes, financées dans le cadre de l'axe 1 (objectif thématique 1), avec trois entreprises soutenues,
- Des outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative, financées dans le cadre de l'axe 2 (objectif thématique 3), accordés à 43 PME,
- Des outils de microcrédits, également financées dans le cadre de l'axe 2, au profit de 28 PME.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation	<p>L'axe 1 est mis en œuvre au travers du soutien à 10 projets sélectionnés en 2015 et d'un instrument financier de prise de participation dans les entreprises innovantes.</p> <p>La 2ème tranche (d'un montant de 901.585,60 €) de l'instrument a été liquidée et 3 entreprises ont bénéficié d'un prêt convertible et d'une de prise de capital pour un montant cumulé de 600.000 €.</p> <p>En ce qui concerne les infrastructures financées, la mise en œuvre progresse mais s'est heurtée, pour le bâtiment du projet ICITY-RDI.BRU, à une difficulté liée à l'obtention du permis. Intégré à un investissement plus large et complexe, l'investissement du FEDER est à ce stade en attente d'autorisation et l'AG suit dès lors de plus près le développement de cet ambitieux projet.</p> <p>Le volet recherches du projet, de même que d'autres recherches, applications ou publications menées dans le cadre de l'axe 1 se poursuivent en revanche sans rencontrer ce type de retards ou de difficultés. Les étapes et workpackages des projets évolutifs font l'objet de suivis par l'AG dans le cadre des comités d'accompagnement.</p>
Axe 2	Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses	<p>L'axe 2 est mis en œuvre au travers du soutien à 11 projets sélectionnés en 2015 et de deux instruments financiers.</p> <p>Quatre de ces projets développent des infrastructures au profit des entreprises et des filières prioritaires du Programme. La mise en œuvre de trois des projets a permis (au 31/12/2019) le dépôt et le traitement des demandes de permis tandis que le travail avance conformément au planning pour le projet Manufaktur (en visant un permis pour la fin 2020).</p> <p>En dehors des infrastructures, d'autres investissements ont permis à ce jour de former le personnel de 8 entreprises (126 salariés) et de former 7.591 demandeurs d'emploi</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>dans le cadre du projet d'équipements pédagogiques ou d'aménager un étage qui a permis l'organisation depuis 2016 d'onze sessions de semaines de coaching. Le projet Dev'Up Team (accompagnement d'entreprises de travail adapté) s'est quant à lui achevé.</p> <p>La mise en œuvre des autres projets se poursuit normalement.</p>
Axe 3	Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)	<p>La mise en œuvre décrite dans le rapport 2018 se poursuit mais avec l'intégration de nouveaux projets, tous liés à la rénovation énergétique de bâtiments publics. S'agissant des projets sélectionnés en 2015, relevons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement des parkings vélos (de 200 à 280 parkings pour une évolution de 1.335 à 3.062 places disponibles), avec des solutions en revanche à rechercher en termes de sécurisation, - le dépôt des demandes de permis pour les Casernes pour le bio-digesteur d'Irisphère et pour la ferme du Chaudron de Bruxelles Paysan (le marché des travaux est lancé pour le Kattekasteel du même projet). <p>En ce qui concerne les nouveaux projets, certains étaient particulièrement préparés et les travaux (rénovation, isolations, remplacements) ont débuté dans plusieurs d'entre eux (Elzenhof, Ursulinen, centre scolaire Ma Campagne, Collège Saint-Hubert), se sont même achevés (chaufferie du crématorium) ou sont en cours de conception (campus G, VUB). La très ambitieuse rénovation de la chaufferie centrale et des 16 sous-stations du réseau de chaleur urbain du campus de la Plaine (ULB-VUB) n'est en revanche pas encore finalisé en termes contractuels (entre les universités).</p>
Axe 4	Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées	<p>Pour cet axe majoritairement lié à l'investissement, la mise en œuvre des projets se poursuit avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enlèvement des terres polluées (crèche Altaïr), - la consultation participative (crèche Marchandises), - le démarrage des travaux de la crèche Liverpool, - l'obtention du permis pour la crèche du CPAS de Schaerbeek, - l'analyse, par un jury, de la deuxième phase du marché étude et travaux pour la

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>crèche Ulens, - la phase finale de construction de la crèche Charbonnage, - l'introduction de la demande d'un permis unique pour l'Abbaye de Forest, - l'achèvement de la deuxième phase des travaux du projet Masui4Ever, - la préparation de l'investissement et des différents marchés pour le projet culturel De Vaartkapoen, - l'achèvement de 97% du chantier relatif au projet CASTII (Centre Arts, Sciences, Technologies, Innovation et Inclusion). Relevons toutefois la défaillance de l'entrepreneur (et le non achèvement du mobilier intérieur, des finitions et ajustements), - l'acquisition du site pour le centre social et de santé intégré de Molenbeek dans le cadre du projet coordonné par Médecins du Monde et le dépôt de la demande de permis pour le centre « de novo » de Cureghem.</p> <p>Le volet fonctionnement des projets (celui de Médecins du Monde, notamment au niveau du hub humanitaire et de la concertation entre associations partenaires du projet) et les projets participatifs continuent d'être mis en œuvre</p>
Axe T	Axe Assistance technique	<p>En 2019, les autorités désignées ont continué à effectuer leurs missions de gestion, de contrôle et d'audit du programme. L'autorité de gestion était composée de 20,6 personnes (ETP), l'autorité de certification de 3 personnes (ETP) et l'autorité d'audit de 1,25 personnes (ETP).</p> <p>L'autorité de gestion a désigné un prestataire de services pour la réalisation des premières évaluations de la mise en œuvre du programme.</p> <p>L'autorité de certification a introduit 2 demandes de paiement en 2019, une première en avril et une deuxième en décembre 2019.</p> <p>L'autorité d'audit a effectué des audits des opérations, ainsi que des audits de système auprès des autorités de gestion et de certification.</p>
Axe3b	Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des	Cet axe se répartit globalement entre des opérations liées au volet dépollution d'autres projets, à l'augmentation de la capacité de recyclage des déchets et, depuis 2018 (et le transfert vers cet axe de ces opérations) à l'amélioration de la qualité

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	ressources)	<p>environnementale des espaces urbains.</p> <p>La mise en œuvre du volet dépollution des projets a avancé, avec notamment l'évacuation des terres polluées pour la crèche Altaïr mais aussi l'adoption d'avenants (et de subsides complémentaires) pour l'assainissement des terrains de deux projets « Lagum » et « Manufacture Abattoir ».</p> <p>En ce qui concerne l'augmentation de la capacité de recyclage des déchets, le projet concerné (l'important parc à conteneurs de l'Agence Régionale pour la Propreté) s'est vu délivrer son permis au mois d'avril 2019 et le marché relatif aux travaux a donc pu être lancé.</p> <p>En ce qui concerne le dernier volet de cet axe, les travaux ont débuté pour le projet de Jardin d'hiver et le projet de l'Hippodrome a, quant à lui, fait l'objet d'un important redéploiement. La mise en œuvre ne pouvant être réalisée selon les intentions initiales, un important travail de redéfinition a été entrepris (et s'est poursuivi au cours de l'année 2020).</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			61,00	0,00	0,00	4 projets rapportent déjà des résultats. Pour quelques projets, l'AG a reçu des pièces justificatives complémentaires et a pu accepté plus d'entreprises pour les années précédentes, ce qui explique la différence avec le RAMO2018.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			155,00	0,00	0,00	8 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo de proximité / F11-03 Atrium lab / F11-05 Hamster / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-01 Industrialisatie, Innovatieve O&O... / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit / F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovantes en early stage
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			0,00	0,00	0,00	Aucun projet ne rapporte déjà sur cet indicateur.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			11,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F11-02 Labo de Proximité / F12-01 Industrialisatie, Innovatieve O&O... / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit / F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovantes en early stage Ayant constaté une difficulté de pouvoir confirmer les augmentations d'emploi dans le cadre de cet indicateur, le projet F11-08 ICITY-RDI.BRU n'alimente plus cet indicateur (la convention ne le prévoyait par ailleurs pas).
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			13,03	0,00	0,00	7 projets rapportent déjà des résultats pour cet indicateur. Pour quelques projets, l'AG a reçu des pièces justificatives supplémentaires justifiant des résultats des années précédentes, ce qui explique la différence pour ces années comparé avec le RAMO2018.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de	Équivalents	Plus	16,00			32,00	0,00	0,00	9 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
		nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	temps plein	développées							de Proximité / F11-04 METROLAB / F11-05 Hamster / F11-06 Divers Elderycare / F11-07 LagUm / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-01 Industrialisatie, Innovatieve O&O... / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			0,00	0,00	0,00	Le projet ne rapporte pas encore des résultats.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			2,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F11-05 Hamster. Le projet F11-08 ICITY-RDI.BRU n'alimente plus cet indicateur (risque de non-finalisation de l'amélioration des structures de recherche dans les temps).
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			29,00	0,00	0,00	2 projets rapportent déjà des résultats pour cet indicateur. Pour 1 projet, l'AG a reçu des pièces justificatives supplémentaires justifiant des résultats des années précédentes, ce qui explique la différences pour ces années en comparaison du RAMO2018
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			39,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo de Proximité / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit Le projet F11-08 ICITY-RDI.BRU a adapté ses valeurs cible pour cet indicateur
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			28,00	0,00	0,00	4 projets rapportent déjà des résultats. Pour quelques projets, l'AG a reçu des pièces justificatives supplémentaires justifiant des résultats des années précédentes, ce qui explique la différence pour ces années en comparaison avec le RAMO2018.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			42,00	0,00	0,00	8 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo de Proximité / F11-03 Atrium Lab / F11-05 Hamster / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-01 Industrialisatie, Innovatieve O&O... / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit / F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovante en early stage Le projet F11-08 ICITY-RDI.BRU a adapté ses valeurs cible pour cet indicateur
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			48,00	0,00	0,00	3 projets rapportent déjà des résultats. Pour 1 projet, l'AG a reçu des pièces justificatives supplémentaires justifiant des résultats des années précédentes, ce qui explique la différence pour ces années comparé avec le RAMO2018
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			122,00	0,00	0,00	7 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo de Proximité / F11-03 Atrium Lab / F11-05 Hamster / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit / F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovante en early stage Le projet F11-08 ICITY-RDI.BRU a adapté ses valeurs cible pour cet indicateur

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	48,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	155,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	97,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	13,72	0,00	0,00	17,07	0,00	0,00	10,26	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	32,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	28,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	25,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	42,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	37,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	122,00	0,00	0,00	97,00	0,00	0,00	77,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	4,00	0,00	0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	4,00	0,00	0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS1.1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée en lien avec les enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	% du PIB	Plus développées	1,51	2013	1,92			L'ICN a procédé à une profonde révision des Comptes régionaux (changements méthodologiques importants au niveau des séries historiques). Les années 2015-2018 ont été revues et publiées. Les statistiques révisées 2009-2014 seront disponibles en juin 2020 (rupture de série entre 2011-2014 et 2015-2017 en attendant la série révisée complète). Les chiffres des dépenses intérieures brutes en R&D sont transmis bisannuellement par Belspo. Les chiffres pour 2018 et 2019 seront disponibles en 2021. Les chiffres de 2015 à 2017 ont été adaptés suite à la révision des Comptes régionaux (PIB) et aux chiffres définitifs des dépenses en R&D (2016 et 2017).

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB			2,04		1,90		1,70	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	1,71	

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS1.2 - Accroître l'innovation au sein des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)	% des entreprises	Plus développées	56,00	2012	66,00			Les données sont issues d'une enquête bisannuelle. La valeur pour 2018 sera disponible en novembre/décembre 2020..

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)					65,00			

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)	57,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			134,00	0,00	0,00	5 projets rapportent déjà des résultats. Pour 1 projet, l'autorité de gestion a reçu des pièces justificatives complémentaires pour 2016, 2017 et 2018, ce qui explique l'augmentation des résultats pour ces années.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			611,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F21-01 Bellevue4Starters / F21-03 Espace "Marco Polo" / F21-04 TRIAXES / F21-05 COOPCITY / F21-91 IF - Lot 1 - Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale / F21-92 IF - Lot 2 - Microcrédits
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			89,00	0,00	0,00	5 projets rapportent déjà des résultats. Pour 1 projet, l'autorité de gestion a reçu des pièces justificatives complémentaires pour 2016, 2017 et 2018, ce qui explique l'augmentation des résultats pour ces années.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			341,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F21-01 Bellevue4Starters / F21-03 Espace "Marco Polo" / F21-04 TRIAXES / F21-05 COOPCITY / F21-91 IF - Lot 1 - Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale / F21-92 IF - Lot 2 - Microcrédits
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			0,00	0,00	0,00	Les 4 projets ne rapportent pas encore des résultats sur cet indicateur.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			339,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F21-03 Espace "Marco Polo" / F21-05 COOPCITY / F21-91 IF - Lot 1 - Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale / F21-92 IF - Lot 2 - Microcrédits
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			2 379,00	0,00	0,00	Les 5 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations de l'Autorité d'Audit pour le projet F21-05, l'Autorité de Gestion a revérifié les résultats rapportés et a décidé de revoir les résultats acceptés et communiqués à la Commission européenne, ce qui explique la différence vers le bas avec les résultats rapportés dans le RAMO2018. Ce changement n'a pas d'influence sur le respect du Cadre de Performance.
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions	Personnes	Plus développées	950,00			1 532,00	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F21 Bellevue4Starters / F21-04 TRIAXES / F21-05 COOPCITY / F21-91 IF - Lot 1 - Prêts avantageux entreprises

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
		sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.									d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale / F21-92 IF - Lot 2 - Microcrédits

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	90,00	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	611,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	60,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	341,00	0,00	0,00	91,00	0,00	0,00	91,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	339,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	1 548,00	0,00	0,00	734,00	0,00	0,00	358,00	0,00	0,00
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	1 532,00	0,00	0,00	1 032,00	0,00	0,00	1 032,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	89,00	0,00	0,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	62,00	0,00	0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	77,00	0,00	0,00			
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	9,00	0,00	0,00			
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	962,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS2.1 - Créer des nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
OS2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	Nombre de poste de travail occupés	Plus développées	151 286,00	2013	160 000,00			Les valeurs 2017 et 2018 ont été ajoutées. La valeur pour 2019 n'est pas encore disponible. L'indicateur concerne le nombre de postes de travail au 31 décembre.
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	Etablissement de moins de 50 travailleurs	Plus développées	9 553,00	2014	9 712,00			Les valeurs 2017 et 2018 ont été ajoutées. La valeur pour 2019 n'est pas encore disponible. L'indicateur concerne le nombre d'établissements de moins de 50 salariés au 31 décembre.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
OS2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	160 313,00		156 562,00		154 073,00		152 258,00	
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	10 561,00		10 277,00		10 052,00		9 578,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	150 767,00	
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	9 553,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			34,00	0,00	0,00	3 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclut plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touche à des secteurs impliquant des entreprises organisées sous cette forme, de restriction ou de cadres applicables aux entreprises pour le soutien à ces structures, l'AG souhaite rappeler que les résultats rapportés sont amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme (par exemple les Entreprises de Travail Adapté du projet F22-02 Dev Up Team).
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			219,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F22-01 Beer Palace / F22-02 Dev Up Team / F22-03 ALIFE / F22-04 Manufakture / F22-05 ONCO-TRA,BRU / F22-06 Mediapark Le projet F22-01 a, après discussion avec l'autorité de gestion, adapté la valeur cible, ce qui explique la différence avec les projections mentionnées dans le RAMO2018.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			1,00	0,00	0,00	1 projet rapporte déjà des résultats pour cet indicateur
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			3,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F22-04 Manufakture / F22-06 Mediapark
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			33,00	0,00	0,00	2 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclut plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touche à des secteurs impliquant des entreprises organisées sous cette forme, de restriction ou de cadres applicables aux entreprises pour le soutien à ces structures, l'AG souhaite rappeler que les résultats rapportés sont amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme (par exemple les Entreprises de Travail Adapté du projet F22-02 Dev Up Team).
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			216,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F22-01 Beer Palace / F22-02 Dev Up Team / F22-03 ALIFE / F22-04 Manufakture / F22-05 ONCO-TRA,BRU / F22-06 Mediapark Le projet F22-01 a, après discussion avec l'autorité de gestion, adapté la valeur cible, ce qui explique la différence avec les projections mentionnées dans le RAMO2018
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou	Mètres carrés	Plus développées	14 600,00			0,00	0,00	0,00	Les projets ne rapportent pas encore de résultats. 1 projet (F22-01 Beer Palace) a déjà obtenu son Permis d'Urbanisme

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
		rénovés dans les zones urbaines									
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	14 600,00			20 166,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F22-01 Beer Palace / F22-04 Manufacture / F22-06 Mediapark

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	26,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	219,00	0,00	0,00	219,00	0,00	0,00	181,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	25,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	216,00	0,00	0,00	216,00	0,00	0,00	181,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	20 166,00	0,00	0,00	20 166,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00	0,00	0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	10,00	0,00	0,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS2.2 - Objectif spécifique 2.2 : Accompagner le développement des PME , y compris les projets d'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	Millions d'euros	Plus développées	12 633,00	2013	15 683,00			Les valeurs pour 2014, 2015 et 2016 ont été légèrement adaptées suite à une révision courante. La valeur pour 2018 n'est pas encore disponible.
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses	pourcentage (nombre de faillites / nombre d'établissement)	Plus développées	3,58	2013	passer et rester sous la barre des 3,50%			Les statistiques sur les faillites d'entreprises avant 2018 reprennent uniquement les entreprises commerciales. Depuis mai 2018, le champ d'application de la faillite a été élargi et ces statistiques reprennent les ASBL et les professions libérales en plus des entreprises commerciales (rupture de série). La hausse en 2018 s'explique notamment par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi (vingtaine d'asbl actives dans les secteurs porteurs ont été déclarées en faillite en 2018 et le nombre de faillites dans les activités de santé humaine était particulièrement élevé cette année-là). De plus, en 2018, le Tribunal de Commerce bruxellois a procédé à un grand nettoyage du tissu économique bruxellois. Les chiffres correspondent au nombre de faillites de l'année dans les filières porteuses divisé par le nombre d'assujettis à la TVA actifs dans les filières porteuses en mo

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses			13 474,26		13 073,70		13 011,30	
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses		3,81		3,33		2,61		2,75%

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	12 630,10	
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses		3,04%

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			120,00	0,00	0,00	Les 3 projets rapportent déjà des résultats. Pour 2 projets, l'autorité de gestion a fait des contrôles supplémentaires et a reçu des pièces justificatives complémentaires - ce qui explique la différence avec les résultats rapportés dans le RAMO2018. Ces différences n'ont pas d'impact négatif sur le Cadre de Performance. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclut plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touche à des secteurs impliquant des entreprises organisées sous cette forme, de restriction ou de cadres applicables aux entreprises pour le soutien à ces structures, l'AG souhaite rappeler que les résultats rapportés sont donc amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	Cet indicateur est relié à l'indicateur CO 04, qui l'alimente automatiquement. 3 projets alimentent cet indicateur: F31-01 Irisphère / F31-02 BoerenBruxselPaysans / F31-03 BruGeo
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			120,00	0,00	0,00	Les 3 projets rapportent déjà des résultats. Pour 2 projets, l'autorité de gestion a fait des contrôles supplémentaires et a reçu des pièces justificatives complémentaires - ce qui explique la différence avec les résultats rapportés dans le RAMO2018. Ces différences n'ont pas d'impact négatif sur le Cadre de Performance. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclut plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touche à des secteurs impliquant des entreprises organisées sous cette forme, de restriction ou de cadres applicables aux entreprises pour le soutien à ces structures, l'AG souhaite rappeler que les résultats rapportés sont amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F31-01 Irisphère / F31-02 BoerenBruxselPaysans / F31-03 BruGeo

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	81,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	81,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	215,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	215,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	OS3.1 - Renforcer la transition énergétique des PME bruxelloises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	613,00	2013	576,00			L'ensemble de la série a été revue et la valeur pour 2018 a été ajoutée. La valeur de référence n'a pas changé. Attention, ces chiffres reprennent la consommation énergétique sans correction climatique: une correction climatique n'est pas pertinente pour l'industrie, et, de plus, nous ne disposons pas de ces données.
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	4 000,00	2013	3 760,00			L'ensemble de la série a été revue et la valeur pour 2018 a été ajoutée. La valeur de référence pour 2013 a été également révisée. Elle est de 4416,76 Gwh. A voir s'il n'est pas pertinent de modifier la valeur cible (voir également notre remarque l'année passée).

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	691,00		680,00		698,00		680,00	
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	3 911,00		3 822,00		3 913,00		3 822,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	659,00	
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	3 907,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4 793 018,00			0,00	0,00	0,00	Les projets ne peuvent pas encore être considérés comme entièrement exécutés.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4 793 018,00			8 930 140,00	0,00	0,00	12 projets alimentent cet indicateur: F32-02 Opwekking van koude... / F32-03 Zwembad VUB / F22-01 Beer Palace / F42-01 Abbaye de Forest / F32-10 Projet U / F32-11 Berchem Ecole Centrale / F32-12 Berchem Centre des Sports / F32-13 Crematorium de Bruxelles / F32-15 Ma Campagne / F32-17 VUB / F32-18 Collège Saint-Hubert / F32-21 Instituut Ursulinen. 8 projets additionnels alimentent désormais cet indicateur par rapport aux projets rapportés dans le RAMO2018. Ils ont été sélectionnés et conventionnés après l'appel à projet "performance énergétique" fin 2018. Conformément à la modif 2 du PO (2017), le financement et les réalisations de certains projets sont répartis sur 2 axes différents, de façon à pouvoir mesurer les résultats (ici énergétiques) de projets relevant d'autres thématiques. À ce stade, cette possibilité concerne notamment les projets F22-01 et F42-01.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 228,00			0,00	0,00	0,00	Les projets ne peuvent pas encore être considérés comme entièrement exécutés.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 228,00			2 066,73	0,00	0,00	10 projets alimentent cet indicateur: F32-02 Opwekking van koude... / F32-03 Zwembad VUB / F32-10 Projet U / F32-11 Berchem Ecole Centrale / F32-12 Berchem Centre des Sports / F32-13 Crematorium de Bruxelles / F32-15 Ma Campagne / F32-17 VUB / F32-18 Collège Saint-Hubert / F32-21 Instituut Ursulinen 8 projets additionnels alimentent désormais cet indicateur par rapport aux projets rapportés dans le cadre du RAMO2018. Ces projets ont été sélectionnés et conventionnés après l'appel à projet spécifique "performance énergétique" de fin 2018.
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Les projets ne peuvent pas encore être considérés comme entièrement exécutés et ne rapportent donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant	Institution	Plus	100,00			6,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F32-02 Opwekking van koude... /

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
	participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching		développées							F32-03 Zwembad VUB

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO32 Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32 Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 575 327,00	0,00	0,00	1 575 327,00	0,00	0,00	1 386,00	0,00	0,00
F	CO34 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	372,43	0,00	0,00	372,43	0,00	0,00	355,00	0,00	0,00
F	Bx3 Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx3 Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	6,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO32 Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
S	CO32 Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
F	CO34 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			
S	CO34 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			
F	Bx3 Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00			
S	Bx3 Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS3.2 - Objectif spécifique 3.2 : Soutenir la transition énergétique des infrastructures publiques et du logement public

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administrations publiques (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	1 169,00	2013	1 098,00			L'ensemble de la série a été revue et la valeur pour 2018 a été ajoutée. La valeur de référence révisée est de 1178,99 GWh pour 2013.
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	8 145,00	2013	7 656,00			L'ensemble de la série a été revue et la valeur pour 2018 a été ajoutée. La valeur de référence révisée est de 8194,21 GWh pour 2013.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administrations publiques (avec correction climatique)	1 127,00		1 097,00		1 161,00		1 097,00	
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	7 801,00		7 853,00		8 000,00		7 853,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administrations publiques (avec correction climatique)	1 189,00	
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	8 131,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			15,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-02 Véloroute
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3 594 764,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3 594 764,00			3 427 200,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 Casernes à Ixelles
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 421,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 421,00			650,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 Casernes à Ixelles
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5 000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5 000,00			7 000,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 Casernes à Ixelles

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	15,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	3 427 200,00	0,00	0,00	3 427 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		émissions de gaz à effet de serre									
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	650,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00			
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS3.3 - Objectif spécifique 3.3 : Améliorer la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	Nombre	Plus développées	159,00	2013	272,00	351,00		La valeur cible est déjà largement atteinte.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	322,00		278,00		280,00		214,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	204,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
-----	----	------------	-----------------	---------------------	-----------------------------	------------------------------	------------------------------	------------	-------------	-------------	--------------

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS3.4 - Objectif spécifique 3.4 : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)	pourcentage	Plus développées	0,00	2013	0,00			Cet objectif spécifique a été transféré vers l'Axe 3b.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)		

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés		2 400,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement le projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés		2 400,00			2 400,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F44-01 Médecins du Monde
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet rapporte déjà des résultats pour 2018 et 2019. Pour vérifier les résultats rapportés, l'AG avait prévu de faire un contrôle sur place. À cause de COVID-19, l'AG n'a pas pu faire ce contrôle et a décidé de ne pas encore accepté ces résultats.
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			50 000,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F44-01 Médecins du Monde

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag.	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		(dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)						
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS4.4 - Objectif spécifique 4.4 : développer une offre sanitaire et sociale à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	Nombre	Plus développées	0,00	2016	2,00			Les résultats dépendent du projet "Médecins du Monde" qui n'est actuellement pas assez avancé dans sa mise en oeuvre pour pouvoir rapporter sur cet indicateur.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.			0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	0,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8 300,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore des résultats pour cet indicateur. De ces 10 projets, 7 ont déjà obtenu leur permis d'urbanisme.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8 300,00			17 315,00	0,00	0,00	10 projets alimentent cet indicateur: F41-01 Crèche Altaïr / F41-02 Crèche Marchandise / F41-03 Crèche Gosselies / F41-04 Crèche du CPAS de Schaerbeek / F41-05 Crèche Ulens / F41-06 Crèche Charbonnage / F42-01 Abbaye de Forest / F42-02 Masui4ever / F42-03 De Vaartkapoen / F42-04 CASTII
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			201,00	0,00	0,00	Ces 4 projets rapportent déjà des résultats pour cet indicateur. L'AG a constaté que la valeur-cible (issue des valeurs fixées par les conventions concernées) était déjà largement dépassée par les résultats rapportés. Cette différence est surtout liée au projet F43-01 Actie zkt Burger, dans la mesure où l'évaluation annuelle des résultats a erronément remplacé la valeur cumulative pour 2023. La convention de ce projet fixe, pour 2023, une cible de "25", alors que le porteur de projet enregistre en moyenne ce résultat chaque année. La mauvaise interprétation initiale a donc un effet important sur la situation actuelle (large dépassement de la valeur-cible).
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			35,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F41-02 Crèche Marchandise / F42-01 Abbaye de Forest / F43-01 Actie zkt Burger / F43-02 Move it Kanal

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	17 315,00	0,00	0,00	17 315,00	0,00	0,00	15 215,00	0,00	0,00
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	172,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	750,00	0,00	0,00			
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	0,00	0,00	0,00			
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.1 - Objectif spécifique 4.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	Nombre de place	Plus développées	19,60	2013	30,00			La valeur pour 2017 a été mise à jour en 2020 sur base des chiffres actualisés par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans (chiffre définitif). La valeur pour 2018 a été intégrée. La valeur 2019 n'est pas encore disponible. Une forte hausse est visible en 2018 en raison d'une augmentation du nombre de places (ouverture nouvelles crèches et places supplémentaires dans les crèches existantes) et d'une baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	40,34		28,02		26,04		23,09	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	21,31	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.2 - Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'offre d'infrastructures et d'équipements culturels qui accompagne la revitalisation urbaine dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés	Nombre de personnes	Plus développées	1 193,00	2014	1 174,00			Il y a une rupture méthodologique entre 2014 et 2016, ces deux valeurs ne sont pas comparables. La base de données spots.brussels (collaboration visit.brussels et perspective.brussels/connaissance territoriale) ne fait malheureusement pas l'objet d'une mise à jour régulière et ne peut pas servir de base, en l'état, à l'actualisation de cet indicateur. Pour le prochain programme FEDER il serait opportun de réfléchir à un autre indicateur, car il ne sera probablement plus possible de mettre celui-ci à jour.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés					770,00			

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés	1 193,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.3 - Objectif spécifique 4.3 : Renforcer la participation des habitants aux dynamiques urbaines et aux projets d'aménagement urbain dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	nombre	Plus développées	0,00		2,00	2,00		Les 2 projets: - F43-01 Actie zoekt burger - F43-02 Move it Kanal

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	2,00		2,00		2,00			

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain		

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5 000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore des résultats pour cet indicateur. Le permis d'urbanisme a été délivré en 2019.
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5 000,00			5 000,00	0,00	0,00	Un seul projet alimente cet indicateur: F35-01 Parc à conteneurs. Ce projet a été sélectionné et conventionné en 2016. La Modification n°2 du PO, validée par la Commission fin 2017, a ajouté cet indicateur dans l'O.S. 3.5. Les valeurs cibles de ce projet sont donc intégrées à partir de 2018, une fois passée l'avenant à la convention transférant ce projet de l'axe 3 vers l'axe 3bis.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00			
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	3.5. - Objectif spécifique 3.5 : Faciliter la collecte et l'organisation des déchets en vue de leurs transformations en « ressources »

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	%	Plus développées	39,80	2014	50,00			La valeur pour 2018 a été ajoutée. 2019 n'est pas encore disponible.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	43,10		43,50		36,90		39,90	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	39,80	

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			0,00	0,00	0,00	Ces projets ne peuvent pas être considérés comme entièrement exécutés et ne rapportent donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			0,68	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F34-01 Halle Libelco (partie dépollution) / F34-02 Crèche Charbonnage (partie dépollution) / F34-03 Marco Polo (partie dépollution) / F34-05 LagUm (partie dépollution) / F34-06 Manufaktur (partie dépollution) Pour les projets F34-05 et F34-06, l'avenant concernant la dépollution a été signé en 2019, ce qui explique l'augmentation en 2019 de la projection de la valeur cible.
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			0,00	0,00	0,00	Ces projets ne peuvent pas être considérés comme entièrement exécutés et ne rapportent donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			198 022,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F34-14 Brussels Cruise Terminal / F34-15 Hippodrome / F34-16 Halle Libelco

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,60	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	198 022,00	0,00	0,00	198 022,00	0,00	0,00	198 022,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00			
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	3.4 - Objectif spécifique 3.4. : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles, et l'amélioration de la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
3.4pl	Évolution cumulative des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	%	Plus développées	44,10	2014	77,60	82,65		La forte hausse en 2019 et la variabilité des augmentations d'une année à l'autre, s'expliquent probablement par les grands projets de dépollution, qui varient d'une année à l'autre.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
3.4pl	Évolution cumulative des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	69,46		62,13		54,63		51,69	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
3.4pl	Évolution cumulative des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	44,06	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe T

Axe prioritaire		Axe T - Axe Assistance technique									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00			
S	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			24,85			
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			25,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	100,00			100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AT1	Capacité d'absorption	100,00			100,00	0,00	0,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	24,65			21,60	0,00	0,00	20,70	0,00	0,00
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	25,00			25,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	0,00	0,00	0,00			
S	AT1	Capacité d'absorption	0,00	0,00	0,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	20,20	0,00	0,00	13,40	0,00	0,00
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	0,00	0,00	0,00			

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	340
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	153
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	89

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	61,00					
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	13,03					
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	7 075 579,65					
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	168,00					
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	15 937 385,59					
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	120,00					
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	13 527 745,03					
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	50,00					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	6 370 249,65					
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	64,00					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 682 184,21					
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	38,00	20,00	6,00	
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	15,82	20,07	10,26	
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	6 367 046,14	437 809,66	0,00	
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	112,00	40,00	15,00	
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	13 600 211,60	10 406 238,10	0,00	
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	33,00	0,00	0,00	
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	75,00	40,00	10,00	
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	13 151 482,36	1 071 134,07	0,00	
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00	50,00	0,00	
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	60,00	50,00	0,00	
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	5 763 071,06	341 519,83	0,00	
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	45,00	40,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 727 097,21	0,00	0,00	
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	60,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total	
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	5,00	0,00	
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées			
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées			
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées			
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constr./rénov)	FEDER	Plus développées			
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées			
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr./rén. concernées	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées			
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées			
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	40			150,00		
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	10			16,00		
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	5 800 498,34			34 536 332,00		
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	150			500,00		
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			14 600,00		
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	11 652 214,45			69 377 616,00		
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constr./rénov)	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	100			250,00		
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0			15,00		
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0			8 387 782,00		
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	7 326 945,20			43 624 840,00		
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr./rén. concernées	FEDER	Plus développées	30					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			10 700,00		
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 884 629,69			29 083 224,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
						développées						
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	30					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0			5 000,00		
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	1 221 157,42			7 270 806,00		
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	30					

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDER	Plus développées	Publiques	34 536 332,00	50,00%	33 768 662,01	97,78%	33 768 662,01	13 246 875,35	38,36%	11
Axe 2	FEDER	Plus développées	Publiques	69 377 616,00	50,00%	68 983 621,03	99,43%	68 983 621,03	20 349 692,50	29,33%	13
Axe 3	FEDER	Plus développées	Publiques	43 624 840,00	50,00%	36 217 106,38	83,02%	36 217 106,38	16 849 251,55	38,62%	20
Axe 4	FEDER	Plus développées	Publiques	29 083 224,00	50,00%	35 056 044,46	120,54%	35 056 044,46	12 608 073,07	43,35%	13
Axe3b	FEDER	Plus développées	Publiques	7 270 806,00	50,00%	13 248 865,00	182,22%	13 248 865,00	5 258 938,58	72,33%	9
Axe T	FEDER	Plus développées	Publiques	7 662 198,00	50,00%	2 446 241,41	31,93%	2 446 241,41	2 446 241,41	31,93%	1
Total	FEDER	Plus développées		191 555 016,00	50,00%	189 720 540,29	99,04%	189 720 540,29	70 759 072,46	36,94%	67
Total général				191 555 016,00	50,00%	189 720 540,29	99,04%	189 720 540,29	70 759 072,46	36,94%	67

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	Plus développées	059	01	01	05	01		24	BE1	1 514 828,00	1 514 828,00	1 023 302,58	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	060	01	01	05	01		24	BE1	6 841 831,47	6 841 831,47	4 224 155,45	3
Axe 1	FEDER	Plus développées	061	01	01	05	01		24	BE1	4 184 420,37	4 184 420,37	2 843 791,80	2
Axe 1	FEDER	Plus développées	062	01	01	05	01		24	BE1	9 412 862,79	9 412 862,79	1 964 243,86	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	064	01	01	05	01		24	BE1	6 114 538,38	6 114 538,38	2 289 796,06	2
Axe 1	FEDER	Plus développées	064	03	01	05	01		24	BE1	4 507 928,00	4 507 928,00	901 585,60	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	065	01	01	05	01		24	BE1	1 192 253,00	1 192 253,00	0,00	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	001	01	01	05	03		24	BE1	7 220 692,10	7 220 692,10	10 499 184,71	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	066	01	01	05	03		24	BE1	6 721 167,96	6 721 167,96	2 296 627,44	3
Axe 2	FEDER	Plus développées	067	01	01	05	03		24	BE1	41 103 595,52	41 103 595,52	3 052 496,86	5
Axe 2	FEDER	Plus développées	067	04	01	05	03		24	BE1	3 661 714,00	3 661 714,00	823 885,65	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	073	01	01	05	03		24	BE1	4 783 879,45	4 783 879,45	2 414 206,28	2
Axe 2	FEDER	Plus développées	073	04	01	05	03		24	BE1	5 492 572,00	5 492 572,00	1 263 291,56	1
Axe 3	FEDER	Plus développées	013	01	01	05	04		24	BE1	25 791 088,45	25 791 088,45	11 424 142,66	16
Axe 3	FEDER	Plus développées	068	01	01	05	04		24	BE1	970 249,00	970 249,00	699 103,74	1
Axe 3	FEDER	Plus développées	069	01	01	05	04		24	BE1	7 319 998,93	7 319 998,93	3 494 478,59	2
Axe 3	FEDER	Plus développées	090	01	01	05	04		24	BE1	2 135 770,00	2 135 770,00	1 231 526,56	1
Axe3b	FEDER	Plus développées	017	01	01	05	06		24	BE1	3 797 916,00	3 797 916,00	117 692,86	1
Axe3b	FEDER	Plus développées	085	01	01	05	06		24	BE1	5 636 827,30	5 636 827,30	743 995,28	2
Axe3b	FEDER	Plus développées	089	01	01	05	06		24	BE1	3 814 121,70	3 814 121,70	4 397 250,44	6
Axe 4	FEDER	Plus développées	052	01	01	05	09		24	BE1	8 381 138,00	8 381 138,00	3 259 968,58	6
Axe 4	FEDER	Plus développées	053	01	01	05	09		24	BE1	7 440 000,00	7 440 000,00	3 756 766,39	1
Axe 4	FEDER	Plus développées	095	01	01	05	09		24	BE1	19 234 906,46	19 234 906,46	5 591 338,10	6
Axe T	FEDER	Plus développées	121	01	01	05			24	BE1	2 446 241,41	2 446 241,41	2 446 241,41	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe T	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	Axe3b	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
--	--	--	--	--	--

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

En 2018, le Plan d'évaluation a fait l'objet d'une révision approfondie (voir point 12.1). Cette révision avait pour objectif de réduire le nombre d'évaluations afin de mieux planifier les ressources disponibles, sans pour autant réduire le champ d'évaluation puisque tous les axes prioritaires et tous les objectifs seront couverts par les trois évaluations ainsi que les principes transversaux (égalité des chances et non-discrimination, égalité hommes-femmes, développement durable).

L'année 2019 a été consacrée à la préparation de la première évaluation (portant sur les principes transversaux du programme ainsi que sur la procédure de sélection des projets), au lancement du marché public ainsi qu'à son attribution.

Cette première évaluation transversale a commencé en janvier 2020. Le rapport final est attendu pour le mois d'octobre 2020.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2019 a permis d'avancer dans la mise en œuvre des opérations sélectionnées (projets et instruments financiers).

Réaffectation budgets dépollution vers la performance énergétique

Suite à la réaffectation de crédits décidée en 2018 et à un appel à projets spécifique, l'autorité de gestion a sélectionné 12 projets supplémentaires en date du 3 mai 2019 qui, sur base des prévisions de leurs objectifs 2023, permettront au programme d'atteindre, voire dépasser, la cible de l'indicateur CO2). De ces 12 projets, 10 projets se sont déjà vu octroyer leur subside par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 12 décembre 2019. Les deux projets restants n'étaient pas encore à un stade d'avancement permettant leur « conventionnement » mais le seront en principe en respectivement 2020 et 2021 quand leur avancement le permet.

Dépollution de sols

Jusque fin 2019, 5 projets ont bénéficié d'un subside complémentaire pour leurs travaux de dépollution de sol. Le budget restant réservé à ce type de projets n'a donc pas encore pu être engagé entièrement. L'autorité de gestion par conséquent contacte les projets restants dans le but de confirmer ou actualiser les besoins et le planning des dépenses. En fonction des éventuels soldes disponibles une redistribution des moyens sera analysée et décidée.

Besoins de subside complémentaire

Plusieurs bénéficiaires de subside ont en effet été confrontés à des besoins de financements complémentaires suite à une augmentation du coût de leur projet. L'autorité de gestion a donc entamé une analyse des éventuels budgets qui pourraient se libérer (réserve dépollution, ...) et des possibilités de financement.

Cadre de performance

En octobre 2018, la DG REGIO avait effectué un audit sur la fiabilité des données de performance du Programme. Le rapport final d'audit, reçu le 14 mai 2019, conclut à un fonctionnement partiel nécessitant plusieurs améliorations substantielles. Dans le cadre de cet audit, plusieurs recommandations ont en effet été formulées sur base des constats des auditeurs. L'autorité de gestion disposait d'un délai deux mois pour la mise en œuvre des mesures à adopter et pour la justification supplémentaire de sa position. Sur base des constats et recommandations des auditeurs, l'autorité de gestion a adapté et amélioré ses

procédures fin 2018 et lors du premier semestre 2019 afin d'assurer la fiabilité des données de performance. L'autorité de gestion a à cette fin notamment adopté les mesures nécessaires afin d'améliorer ses procédures au niveau du traitement, de la vérification, de la validation, de la traçabilité et de la documentation des données de performance. Ses mesures ont été mises en œuvre lors de l'établissement du précédent et du présent rapport annuel de mise en œuvre. Les données de performance y figurant ont par conséquent été établies en mettant en œuvre les mesures à adopter reprises dans le rapport d'audit.

L'autorité de gestion a cependant rencontré des difficultés notamment au niveau des définitions des données demandées, la bonne compréhension et transmission par les bénéficiaires des données, ainsi que de la documentation demandée. Afin d'y remédier, l'autorité de gestion a eu de nombreux contacts avec les bénéficiaires de subside (informels, ainsi que formels lors des comités d'accompagnement) dans lesquels elle a expliqué et précisé les définitions, les attentes (notamment en termes de justificatifs, exactitude des données et respect des définitions) ... Les modèles de rapportage (rapports d'activités et tableaux des indicateurs) ont également été adaptés afin d'éclaircir les attentes et du coup améliorer le rapportage sur les indicateurs par les bénéficiaires (voir également le point sur le Vade-mecum).

Etant donné que des asbl ne peuvent pas être comptabilisées comme entreprises, l'autorité de gestion n'intègre pas dans les indicateurs les asbl rapportées par les bénéficiaires.

Le 17 avril 2020, la DG REGIO a notifié à la Région la clôture de son audit et l'a informée que les recommandations avaient été mises en œuvre et que plus aucune autre mesure ne serait prise.

Modification du Vade-mecum

En date du 12 décembre 2019, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté une version adaptée au Vade-mecum destiné aux bénéficiaires de subside FEDER (qui constitue les règles dites nationales d'éligibilité des dépenses). La présente modification visait notamment une confirmation de l'éligibilité desdits projets de rénovation énergétique sur tout le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (et non seulement dans la zone concernée par les règles de territorialisation). Des besoins de précision des règles décrits dans la version initiale du Vade-mecum ont également été intégrés, ainsi que des actualisations réglementaires (suite à de nouveaux textes législatifs ou réglementaires, ou des modifications réglementaires) (actualisation du point sur l'exemplarité énergétique, insertion d'un chapitre sur les conflits d'intérêt et les plaintes ...). Des modifications ont également été apportées à des annexes du Vade-mecum, notamment aux modèles de rapports d'activités des bénéficiaires afin d'améliorer leur rapportage sur l'avancement des projets.

Audits du système et des opérations concernant l'année comptable du 1/07/2018 au 30/06/2019

Suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'audit des systèmes concernant les procédures et leur mise en œuvre et suite aux erreurs détectées, l'autorité de gestion a renforcé la supervision et la coordination du premier niveau de contrôle des dépenses et adapté et amélioré ses procédures à cette fin.

D'autres mesures d'amélioration des systèmes de gestion et de contrôle de l'autorité de gestion ont été

mises en place afin de répondre aux recommandations de l'autorité d'audit, dont la procédure pour le suivi des aides d'état, l'adaptation de la procédure de contrôle sur place, une nouvelle procédure concernant l'introduction, la modification et l'abandon de procédures ...

Vu les difficultés rencontrées par les bénéficiaires et les autorités du programme au niveau de la justification et du contrôle de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement et leurs marchés publics de faible montant (résultant en des taux de correction élevés), ces dépenses ont été enlevées des comptes par l'autorité de certification pour le 1er mars 2020 et l'autorité de gestion met en place un système de coûts simplifiés (le taux forfaitaire de 40% sur les frais de personnel directs éligibles couvrant les frais restants du projet).

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Pour répondre à la difficulté manifeste d'atteindre les valeurs cibles 2023 de l'indicateur CO32 l'appel à projets relatif à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics a permis de retenir 12 candidatures qui devraient, sur base des prévisions d'indicateurs des projets, permettre d'atteindre voire dépasser cette cible.

S'agissant de la problématique des entreprises organisées sous la forme d'ASBL, la problématique demeure inchangée par rapport au rapport 2018 : l'autorité de gestion a exclu ces entreprises de ses résultats pour l'indicateur CO01, tout en continuant à soutenir les bénéficiaires, dans la mesure où le soutien à ces structures demeure parfaitement en phase avec les ambitions décrites dans le Programme opérationnel et dans les titres des objectifs spécifiques.

Les objectifs 2018 des indicateurs de réalisation des axes 3 et 4 avaient par ailleurs également été atteints.

Avec la sélection des instruments financiers et l'intégration de leurs réalisations aux réalisations de la Programmation, l'accompagnement par la Cellule FEDER (administration de l'autorité de gestion) des bénéficiaires pour assurer un reporting conforme des valeurs atteintes, l'autorité de gestion estime que les valeurs 2023 reprises dans le cadre de performance devraient pouvoir être atteintes. Suite à la sélection de 12 projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, l'autorité de gestion estime qu'elle devrait éviter le risque identifié au sujet de l'indicateur CO32.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 830 857,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Outil de microcrédits
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	Délégation des tâches d'exécution,

l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 554 057,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 830 857,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 830 857,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 647 771,30
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	823 885,65
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	823 885,65
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	823 885,65
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	823 885,65
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Open Up
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	2 723 200,00

EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	280,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les

	<i>entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]

1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI

1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
---	---

2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
---	-------

3. <i>Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</i>	<i>01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</i>
---	--

3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 253 964,00
---	--------------

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
---	--

30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
---	-------------

31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers

31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
---	-----

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]

5. Nom de l'instrument financier	Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage
----------------------------------	---

6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
---	---------------------

7. modalités de mise en œuvre

7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
---	-----

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
---	--

7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Oui
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brustart
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 085 703,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 253 964,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 253 964,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 803 171,20
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	901 585,60
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	901 585,60
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	901 585,60
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	901 585,60
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE)	

n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Bruseed
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Autre forme de soutien combinée avec le produit financier
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI	0,00

avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 831 739,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation:

	<i>nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement	03 - Renforcer la

<i>(UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</i>	<i>compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 746 286,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties,	

participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à	

l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 591 086,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 746 286,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 746 286,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 526 583,12
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 263 291,56
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 263 291,56
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 263 291,56
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 263 291,56
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Rise Up
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires	

finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en	

place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 844 800,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1,	

point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	220,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique
-----------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
-----------------	---

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Axe 1	596 126,50	3,45%
Axe 3	15 912 553,51	72,95%
Axe3b	1 127 365,46	31,01%
Total	17 636 045,47	18,41%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2014 (150 767,00 < 151 286,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS2.2, indicateur: Bx6, catégorie de région: M, année: 2014 (12 630,10 < 12 633,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 3.5., indicateur: OS3.5, catégorie de région: M, année: 2016 (36,90 < 39,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.4, indicateur: 3.4pl, catégorie de région: M, année: 2014 (44,06 < 44,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1.1, indicateur: OS1.1, catégorie de région: M, année: 2017 (2,04 > 1,92). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2018 (160 313,00 > 160 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2016 (10 052,00 > 9 712,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2017 (10 277,00 > 9 712,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2018 (10 561,00 > 9 712,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2016 (280,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2017 (278,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2018 (322,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2019 (351,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, objectif spécifique: OS4.1, indicateur: OS4.1, catégorie de région: M, année: 2018 (40,34 > 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.4, indicateur: 3.4pl, catégorie de région: M, année: 2019 (82,65 > 77,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2014 (659,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2015 (680,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2016 (698,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2017 (680,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2018 (691,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2ap, catégorie de région: M, année: 2014 (1 189,00 > 1 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2ap, catégorie de région: M, année: 2015 (1 097,00 < 1 098,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2ap, catégorie de région: M, année: 2017 (1 097,00 < 1 098,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, objectif spécifique: OS4.2, indicateur: OS42, catégorie de région: M, année: 2016 (770,00 < 1 174,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,26 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 166,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 186,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,42 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 688,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 804,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe T, priorité d'investissement: -, indicateur: Bx6, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 101,04 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 155,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 491,43 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 574,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (243 < 340).
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Outil de microcrédits, produit: Open Up.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative, produit: Rise Up.